

Conférence générale

GC(51)/RES/9 Octobre 2007

Distribution générale Français Original : Anglais

Cinquante et unième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour (GC(51)/22)

Le Fonds de roulement en 2008

Résolution adoptée le 20 septembre 2007, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

<u>Acceptant</u> les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2008,

- 1. <u>Approuve</u> un montant de 15 210 000 €pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2008 ;
- 2. <u>Décide</u> qu'en 2008 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence¹;
- 3. <u>Autorise</u> le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 € en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
- 4. <u>Invite</u> le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

¹ INFCIRC/8/Rev.2.